



DECISION N° 2024-3

**Marché assurances dommages aux biens 2020-126
pour les besoins de la Ville de Perpignan - Avenant 1
Garantie "tous risques objets : vélos électriques"**

Direction Affaires Juridiques Mutualisée
Pôle Assurances

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L.2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché d'assurances Dommages Aux Biens n°2020-126 de la Ville de Perpignan a été notifié le 29 décembre 2020 à la SMACL Assurances pour une prime annuelle de 195 000 € TTC avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant que le 25 Juillet 2023, le titulaire SMACL Assurances a fait une proposition de garantie « tous risques objets » - assurances pour 10 vélos à assistance électrique ;

Considérant les besoins de la collectivité en matière d'assurance de vélos électriques.

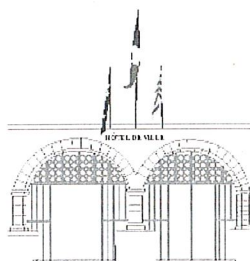
DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver l'avenant n° 1 au marché 2020-126 Dommages aux biens - garantie « tous risques objets » assurant 10 vélos électriques pour une durée du 26 juillet 2023 au 31 décembre 2024

ARTICLE 2

D'imputer la dépense annuelle de 1800 € HT correspondant à cette garantie sur le budget de la Ville.



ARTICLE 3

De signer cet avenant et tout acte utile ;

ARTICLE 4

Le Directeur Général des Services, Le Directeur général adjoint des services et Monsieur le Receveur Municipal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal

Fait à Perpignan, le 03 JAN. 2024

ID Télétransmission : 066-216601369-20240103-184750-AU-1-1

Accusé reçu le : 03 JAN. 2024

Affiché le : 03 JAN. 2024

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

